

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE CÔTE-NORD  
**MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**

AVIS PUBLIC est par la présente donné pour la soussignée Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Colombier à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 10 février 2026, le projet de règlement numéro 2026-02 - Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Colombier.

QUE l'adoption du projet de règlement numéro 2026-02, règlement - Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Colombier sera fait lors de la séance du conseil qui se tiendra le 10 mars 2026, à 19 heures, à la salle Narcisse Tremblay, au 568, rue Principale, Colombier.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 2026-02 au bureau de la Municipalité de Colombier, aux heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Municipalité au [www.colombierhcn.com](http://www.colombierhcn.com), sous l'onglet « Règlement ».

Donné à Colombier ce 11<sup>e</sup> jour de février 2026

Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier